

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

**Congrès électif à la FTF :
Le CN2 prône la
transparence en
optant pour un
bulletin unique**

Election du 13 février à la FTF :



P.7

WONA Germain

Wona Germain, une longueur d'avance pour la reconstruction du football

**Organisation des élections locales :
Quand l'ANC le croit possible en un seul jour**



P.4

Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

**Procès des incendies des marchés de Lomé et de Kara :
Les inculpés devant le juge d'instruction
Va-t-on enfin connaître les coupables ?**

**Bilan du FNFI et de ses produits :
Plus d'efforts en vue de faire mieux que 2015**



P.5

La table d'honneur

L'heure de l'apaisement dans la Préfecture de l'Oti :



Fambaré Ouattara Natchaba

Une mission de bons offices conduite par Natchaba pour apaiser les cœurs

P.3

**Après sa libération "d'office":
Pascal A. Bodjona face à une équation à trois inconnues**



Pascal Bodjona

P.3

Sommet de Lomé sur la sûreté, la sécurité maritime et le développement en Afrique

piraterie maritime, terrorisme, pêche illégale, migration, ...

15 octobre 2016, Lomé, Togo

sometdelome.org



UNION AFRICAINE
MINISTRE TOGOLAIS DES AFFAIRES ETRANGERES & DE LA COOPERATION



COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CAHIER DE CHARGES TOGOCEL ENGAGE POUR UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DE SES RESEAUX 2G/3G

Kara, le 25 janvier 2016 - Dans le cadre de l'amélioration continue de ses réseaux 2G/3G, TOGO CELLULAIRE vient de signer ce 25 janvier un cahier de charges avec l'Autorité de Réglementation des Postes et des Télécommunications en présence de son Ministère de tutelle, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique.

Ce cahier des charges a pour but de garantir une bonne couverture des populations sur le territoire national ainsi qu'une qualité de service irréprochable sur le réseau mobile (qualité auditive et qualité de la navigation internet).

Déjà au second semestre de l'année 2015, **Togo Cellulaire** a réalisé des investissements importants sur son réseau qui ont permis des améliorations très significatives en termes de couverture des populations (+14% pour la 2G et +174% pour la 3G à horizon de juin 2016 par rapport à juin 2015) et de qualité de service qui sont d'ores et déjà visibles et appréciées par les clients. Ces investissements seront poursuivis et amplifiés en cohérence avec les exigences du cahier des charges portant notamment sur l'amélioration de la

qualité des réseaux 2G/3G.

TOGO CELLULAIRE peut dès à présent annoncer que son plan d'investissements lui permettra d'être au rendez pour l'ensemble de ses obligations. C'est pourquoi, par cette signature, **TOGO CELLULAIRE** réitère son engagement à offrir un service de qualité à sa clientèle afin de maintenir son leadership sur le marché de la téléphonie mobile au bénéfice du TOGO et des Togolais.

Pour obtenir plus d'informations : togocel@togocel.tg

Page Facebook : www.facebook.com/Togocel

Site web : www.togocel.tg

Contact presse : **Mlle OURO SAMA Djawadatou** : +22892277170

TOGO CELLULAIRE est une société d'Etat à caractère commercial de droit privé créée le 18 février 1998 pour répondre au souci permanent du gouvernement Togolais de diversifier et de développer le secteur des télécommunications. Filiale de TOGO TELECOM, elle a démarré ses activités commerciales le 1er Juillet 1998. **TOGO CELLULAIRE** s'est depuis lors positionnée en leader dans le secteur des télécommunications au Togo.

Elle s'évertue depuis 18 ans à prouver et à légitimer ce leadership. Son actuel Directeur Général est M. AffohATCHA-DEDJI.

Après sa libération "d'office":

Pascal Bodjona face à une équation à trois inconnues

Détenu à la prison civile de Tsévié dans le cadre de l'affaire d'escroquerie internationale dans laquelle il est impliqué, l'ancien ministre de l'Administration Territoriale Pascal Akousouléou Bodjona, a été libéré samedi dernier, au grand bonheur de tous les citoyens togolais épris de justice, de paix et surtout de réconciliation. Cette libération a cependant suscité des réactions diverses, chacun se laissant guider par ses émotions, plutôt que de plancher sur l'esprit d'apaisement dont a besoin le Togo pour son développement et pour son émergence.



Pascal Bodjona après sa libération

En effet, quoi qu'on dise, faire la prison n'est pas une partie de plaisir. Ceux qui ont connu les affres d'une geôle sont nombreux et peuvent témoigner de la douleur qu'est de se voir privé de sa liberté, quelques soient les conditions de détention. La libération de Bodjona Pascal ne peut donc qu'être un événement heureux, au-delà de toutes les supputations sur les raisons "officieuses" de sa mise en liberté.

Une libération motivée par une volonté de décrispation des tensions

Officiellement, c'est sur ordonnance du 5 février dernier d'un juge de la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lomé, que la libération de L'ex bras droit de Faure Gnassingbé a été prononcée. Cependant des raisons officielles sont accordées à cet acte.

Il s'agit d'une part, que Faure Gnassingbé aurait ordonné la libération de son ancien Directeur de cabinet, suite à sa récente visite à Sant Egidio pour remercier cette institution à qui, il a fait recours pour lancer le processus de réconciliation en 2005.

D'autre part, c'est le Président malien, Ibrahim Boukakar Keita, qui aurait demandé au chef de l'Etat

de laisser l'eau couler sous le pont, lors de la célébration du 11ème anniversaire de la mort du père de la nation ; ou encore que ce serait la prochaine comparution du Togo devant la cour de justice de la Cedeao le 10 février à Abuja, suite à une requête introduite par les conseils de Pascal Bodjona, qui en serait à l'origine.

Contrairement à certains détracteurs qui voient en l'arrêt du 24 avril 2015, rendu par la cour de justice de la CEDEAO, sommant l'Etat togolais "d'organiser dans les meilleurs délais le procès ou de procéder à la libération immédiate de Pascal Bodjona, faute d'éléments d'appréciation", une violation de procédures, il est à préciser que les décisions des institutions sous régionales et même internationales, ne sont pas au-dessus de la souveraineté des Etats et des justices nationales qui peuvent ou pas ne pas les appliquer.

Le cas togolais n'est pas un cas isolé. Au Sénégal, le Groupe de travail sur la détention arbitraire,

organisme mandaté par l'ONU regroupant des experts indépendants des droits humains qui enquêtent sur des cas d'arrestation et de détention arbitraire qui peuvent être en violation du droit international des droits de l'homme, a récemment jugé la détention de Karim Wade "arbitraire" et que l'Etat devrait le libérer. L'Etat sénégalais ne s'est pas exécuté, mais personne n'en a fait tout un plat. Ce même groupe de travail a demandé, au nom de la Suède, à la Grande Bretagne d'extrader Julian Assange, le fondateur du célèbre site WikiLeaks. Mais le refus de l'Angleterre n'a froissé aucune sensibilité, et n'a pas fait office de manque de respect envers les décisions de l'institution.

Toutefois, au-delà de toutes les raisons évoquées dans le cadre de la détention et de la libération de Pascal Bodjona, qu'elles soient vraies ou pas, il est à noter que cette mise en liberté répond à un besoin d'apaisement, de réconciliation et de décrispation de tension

entre le premier directeur de cabinet de Faure Gnassingbé et le pouvoir qu'il a servi pendant des années. Il n'est de secret pour personne en effet que Pascal Bodjona a toujours été l'un des plus proches collaborateurs du chef de l'Etat, et qu'il a travaillé au service de l'Etat.

Par ailleurs, les principaux protagonistes impliqués dans cette affaire, notamment Abass Al-Youssef, et Sow Bertin Agba ayant disparu de la scène, ainsi que l'ancien directeur de ELF, Loïk Le Floch-Prigent, libéré pour des raisons de santé, il était donc évident que Pascal Bodjona soit mis en liberté, et qu'il en jouisse avec sa famille.

Pascal Bodjona enfin libre, quel avenir pour l'homme de Koumécé?

Mis en liberté conditionnée une première fois en 2013, Pascal Bodjona, connu pour ne pas avoir sa langue dans la poche, avait fait une sortie médiatique où il a affirmé que " quand vous êtes persécutés dans votre maison, vous sortez soit pour construire votre propre

lutte si vous en avez les moyens, ou vous abriter chez les voisins ", signifiant ainsi son retour imminent sur la scène politique.

" Tout comme on ne peut interdire à un menuisier de scier son bois, personne ne peut empêcher Pascal Bodjona de faire la politique. Je n'ai pas de rides, je n'ai pas une tête blanche et Dieu merci je jouis d'une excellente santé, je suis donc loin de prendre ma retraite politique... J'entends poursuivre mon action politique dans la dignité ", avait-il déclaré en juin 2014.

Pour beaucoup, Pascal Bodjona reviendra sur la scène politique et s'alignera du côté de l'opposition, pour combattre le régime de Faure Gnassingbé. Nul ne peut affirmer cela, quand on sait par exemple que le Général Mèmène a été emprisonné par le feu Gnassingbé Eyadema pour une affaire de détournement de fond, et qu'après sa sortie de prison il est retourné se mettre au service du même homme, alors que tout le monde s'attendait qu'il se venge.

Le cas de l'ancien président de l'Assemblée Nationale Fambaré Ouattara Natchaba en est une autre illustration. Alors en effet qu'il devait être constitutionnellement le prochain président après la mort du Général Eyadema en 2005, des stratagèmes ont été utilisés à son encontre pour l'écartier de ce rôle. Contre toute attente, ce monsieur qui devrait nourrir frustration contre le parti qu'il a servi tant d'années, se trouve aujourd'hui être l'un des conseillers de ce parti, et continue de travailler pour le pouvoir.

Il revient donc à Pascal Bodjona de décider lui-même de la résolution à prendre pour son avenir politique qu'il qualifie " de certain ". N'a-t-il d'ailleurs pas déclaré que " le destin d'un homme est guidé, par son créateur " ? Veut dire qu'il attend que Dieu son créateur lui dessine la voie à suivre pour son avenir politique.

Il est évident qu'il accorde désormais une plus importante place à Dieu dans sa vie. En témoigne la prière qu'il est allé faire dans une paroisse de Tsévié juste à sa sortie de prison, la révérence faite à la statue de " la vierge Marie " aussitôt qu'il est rentré dans son domicile, et la messe de remerciement exécutée le lendemain de sa libération à Lomé.

Pour l'heure, Faure Gnassingbé en déclarant à l'orée de la nouvelle année " nous avons besoin de toutes les filles et de tous les fils du Togo. Votre énergie et votre mobilisation seront décisives pour remporter les victoires de demain. Pour ma part, je ne ménagerai aucun effort afin de rassembler toutes les forces vives de notre pays autour des enjeux véritables qui doivent nous mobiliser ", reste les bras ouverts à tous ceux et celles qui veulent travailler avec lui pour l'avancement du Togo.

L'heure de l'apaisement dans la Préfecture de l'Oti :

Une mission de bons offices conduite par Natchaba pour apaiser les cœurs

En fin d'année 2015, la ville de Mango a été le théâtre d'échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre occasionnant des morts du côté des populations et dans les rangs des forces de l'ordre. Le projet d'aménagement des aires protégées piloté par le Ministère de l'environnement n'a pas recueilli l'assentiment des populations qui ont vigoureusement protesté. Bilan, plusieurs décès enregistrés dans le rang des manifestants, un commissaire de police tué par les mêmes manifestants, des blessés de part et d'autres.



Fambaré Ouattara Natchaba

Nationale, ancien député à l'assemblée nationale, fils de la préfecture de l'Oti ont pris sur eux d'effectuer

une mission de bons offices dans la ville de Mango.

Composée du Ministre Damipi, de

Monsieur Damerogo, de Monsieur Nassiki et conduite par Natchaba, la délégation des fils et cadres responsables et soucieux du climat d'apaisement dans leur préfecture a effectué le week-end dernier une mission pour s'entretenir avec les différents représentants des forces vives de Mango mais aussi et surtout les familles des victimes des violences qu'a connues la ville de Mango.

La principale réunion qui a eu lieu en présence des gardiens des us et coutumes et des familles des victimes était destinée à présenter les condoléances aux familles éplorées, de voir dans quelle mesure les corps peuvent être inhumés et enfin comment faire pour que le calme revienne définitivement dans cette préfec-

Suite à la page 5

G/N

Procès des incendies des marchés de Lomé et de Kara :

Les inculpés devant le juge d'instruction VA-T-ON ENFIN CONNAITRE LES COUPABLES ?

Trois ans après l'incendie criminel des marchés de Lomé et de Kara, les coupables ne sont pas toujours connus. Les victimes sont toujours dans le désarroi. Cet état de fait dans un pays où le gouvernement prétend être dans la dynamique de la construction d'un Etat de droit est juste inconcevable.

Aujourd'hui, il est clair que la justice ne joue pas réellement son rôle de pacification de la société, de règlement des différends de façon impartiale. Il se présente comme une évidence que les affaires portées

devant les tribunaux ne connaissent pas, non seulement, des dénouements suite à un procès juste et équitable mais aussi prennent du temps.

Dans cette affaire, plusieurs personnes ont été inculpées et d'autres qui croupissent toujours en prison sans aucune forme de procès. Il s'agit dans ce cas d'une violation des droits de l'homme et une situation qui est source de frustrations certaines dans le pays.

Lorsqu'on affirme que nous sommes dans une République, aujourd'hui, face à tous ces dysfonctionnements, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un abus

de langage. En réalité dans une République, chaque citoyen a des droits reconnus et consacrés par la constitution que l'Etat est tenu de respecter, ce qui est une obligation.

Selon les informations, certaines personnes inculpées étaient invitées à se présenter devant le juge d'instruction. A se demander si le procès aura enfin lieu afin de situer les responsabilités, et permettre de réparer les dommages causés aux victimes ?

Vivement que le procès ait lieu et que les coupables soient connus.

La Rédaction



Organisation des élections locales :

Quand l'ANC le croit possible en un seul jour

Le renouvellement des délégations spéciales amorcées par les autorités gouvernementales, dans le souci d'assurer la gestion des affaires et des projets en cours, a comme d'habitude suscité la réaction des leaders de l'Alliance Nationale du Changement (ANC), qui, une fois encore " exigent " l'organisation des élections locales. A croire que ces élections peuvent s'organiser en un seul jour, et en un claquement de doigts.

Dans une déclaration rendue public, le parti de Jean Pierre Fabre écrit que le " l'ANC exige la mise en œuvre diligente des réformes politiques et l'organisation rapide des élections locales qui permettront aux populations de choisir librement les hommes et les femmes appelés à conduire la destinée des collectivités territoriales que sont les communes, les préfectures et les régions ".

Champion de la critique sans faire de proposition concrète, les leaders

du parti orange semblent ignorer que l'organisation d'une élection, aussi petite soit-elle, exige beaucoup de fonds et une préparation minutieuse, afin d'en assurer tous les paramètres pour sa réussite.

Le ministre de l'Administration territoriale n'a-t-il d'ailleurs pas répondu à leur sollicitation en leur disant que ces élections sont prévues dans l'agenda du gouvernement et qu'il faille patienter pour réunir toutes les conditions avant sa mise en œuvre ? A croire que les leaders de l'opposition ne veulent pas, ou peut-être ne peuvent pas comprendre ce que leur explique les autorités compétentes du gouvernement.

Faure Gnassingbé, lui-même, n'a-t-il pas déclaré dans son message de vœux à la nation que " dans le même esprit de nouvelles étapes seront franchies dans le processus de réformes politiques et de décentralisation.

Ceci nécessite de donner corps à la commission sur les réformes consti-



Jean-Pierre Fabre, président de l'ANC

tutionnelles et institutionnelles et d'amorcer la mise en œuvre de la feuille de route relative à la décentralisation et aux élections locales " ? Comment comprendre alors ces réactions dont la quintessence manque autant d'originalité que la sincérité des propos des leaders de l'ANC ?

Le régime RPT/UNIR s'obstine à refuser la mise en œuvre des réformes politiques et l'organisation des élections locales, et privilégie le maintien et le renouvellement des délégations spéciales, en dépit de tous les rappels et sollicitations, ainsi que de nombreux engagements pris

et réitérés par le gouvernement devant la nation togolaise et la communauté internationale ", écrit le parti de Jean-Pierre Fabre, exposant ainsi son objectif qui est, semble-t-il, prôner la désunion et inciter le peuple à la révolte.

Sinon comment comprendre ce passage de la déclaration qui dit " notre pays serait ainsi à l'abri de la gestion calamiteuse que les projets d'extension des aires de faune ont connue récemment dans les préfectures et communes des régions de la Savane et de la Kara et qui ont dégénéré en tueries perpétrées à Mango par des militaires. C'est le lieu de fustiger une fois encore la militarisation du pays, avec la nomination récente de militaires à la tête de plusieurs préfectures ", quand on sait la diplomatie avec laquelle cette affaire est gérée, pour que l'apaisement revienne dans le Nord du Togo.

A travers ces déclarations, l'ANC vient de prouver encore son immaturité en ce qui concerne la gestion des affaires de l'Etat, et surtout en ce qui concerne la promotion d'un esprit de paix et de réconciliation au Togo.

Pour l'heure, le Togo a besoin des personnes qui peuvent participer à construire un climat de paix et de stabilité, et à poursuivre avec le chef de l'Etat les actions pour la mise en œuvre des réformes, l'organisation, lentement et sûrement des locales. Les Togolais peuvent d'ores et déjà être rassurés de la mise en œuvre dans les meilleurs délais de ces élections.

Pas la peine de mettre le feu aux poudres alors que des efforts sont déjà faits en ce sens, pour offrir de meilleures conditions de gestions des collectivités aux populations.

G/N

Décentralisation au Togo :

Les élections locales plus que jamais important

Les élections locales très attendues par la communauté nationale et internationale vont-ils un jour avoir lieu en fin sur la terre de nos aïeux? Aujourd'hui, la nécessité de ces élections n'est plus à être prouvée. Non seulement ceux qui semblent jouer les rôles des représentants locaux ont perdu leur légitimité, mais aussi le mandat à eux assigné est largement dépassé.

Si la loi sur la décentralisation a été votée depuis 2013, il faut dire qu'un pas important a été marqué et que la tenue des élections ne doit pas poser trop de problème aussi longtemps que les partenaires techniques et financiers du Togo promettent leur soutien financier.

La nécessité du développement à la base impose que de nouveaux élus locaux soient mise en place pour prendre en charge ce rôle important qui est très déterminant pour le développement du pays.



Komi Sélom Klassou, Chef du Gouvernement

En effet, les réalités au niveau de chaque localité ne trouvent pas des résultats idoines, et la lenteur qui caractérise les projets constitue des défis évidents.

Il est important que d'un point

de vue politique la démocratie se pratique à la base afin que la population de chaque localité puisse choisir des dirigeants légitimes et représentatifs capables de mener des changements coura-

geux qui pourront recevoir l'adhésion de la population.

Cette crise intervenue à Mango ne serait pas arrivée si les autorités locales de cette localité étaient régulièrement et légitimement établies et que les discussions étaient engagées avec eux pour la réhabilitation du projet.

Aujourd'hui, la question des élections locales est cruciale et c'est ce qui suscite l'appel incessant de l'Union européenne à l'endroit des autorités togolaises à faire en sorte que ces élections se tiennent dans les meilleurs délais.

Armand

Pour vos annonces, publicités, reportages et communiqués contactez le 22 46 57 87/ 90 03 17 74

Bilan du FNFI de ses produits :

Plus d'efforts en vue de faire mieux que 2015

Une rencontre a réuni hier à Lomé, dans le cadre de la présentation du bilan des produits du Fond National de la finance Inclusive (FNFI), les responsables des fédérations des Bénéficiaires de Service Financier (FEBESEF), les fédérations de groupements du ministère du développement à la base, les représentants des microfinances, le Directeur Général du FNFI, et la ministre du développement à la base.



La table d'honneur

L'objectif de cette rencontre est de faire le bilan de l'année 2015 des produits du FNFI dans les cinq régions économiques du pays et de définir de nouvelles bases en vue d'atteindre plus de bénéficiaires dans les prochaines années.

Il s'est agi de présenter, le

tableau des produits du fonds, notamment l'Accès des Agriculteurs au service financier (AGRISEF), l'Accès des jeunes au service Financier (AJISEF) et l'Accès des pauvres aux services financiers durant sa phase d'exécution dans

les régions du pays et selon les préfectures.

Il faut retenir que le produit AGRISEF a pu toucher quatre vingt milles (80 000) bénéficiaires au lieu de soixante milles (60 000) prévus. L'AJISEF a atteint huit milles

jeunes sur vingt milles (20 000) prévus.

Il faut relever que dans la région des savanes, principalement à dans la préfecture de Tône et de Cinkansé, l'on remarque une avancée significative par rapport à l'utilisation des produits du FNFI. Il a été noté une avancée significative dans l'accès au second cycle par rapport à l'utilisation du produit APSEF. D'autres régions, à savoir celle de la Kara, a aussi enregistré des résultats

encourageants. Par contre, dans la région Maritime par exemple, des efforts restent à faire par rapport au remboursement des fonds.

Pour la ministre Tommegah-Dogbé, concernant les perspectives d'avenir, il est prévu une synergie d'action, entre les Fédérations de Bénéficiaires des services financiers, les fédérations de groupements, les comités villageois de développement, les chefs canton et les préfets en vue d'une meilleure utilisation des produits du FNFI.

Il faut souligner qu'à cette étape de bilan, le but est de consolider les trois produits mis en œuvre afin de lancer un nouveau; celui de l'assurance maladie.

Moudjib Falana

L'heure de l'apaisement dans la Préfecture de l'Oti :

Une mission de bons offices conduite par Natchaba pour apaiser les cœurs

Suite de la page 3

ture de la région des savanes ?

En ce qui concerne l'idée de faire enterrer les corps des victimes de ces violences, étant donné que la plupart des victimes sont musulmanes et qu'en tant que tel, il n'était pas bien-séant de continuer par garder des cadavres à la morgue, certains ont évoqué la question des personnes détenus dans le cadre des violences qui ont occasionné la destruction des biens publics et privés, mais aussi et

surtout la mort d'un commissaire de Police.

Les explications de la délégation concernant cette requête était claire et sans ambiguïté. Il revient à la justice de se prononcer sur le cas des détenus. Si après des enquêtes, il ressort qu'ils ne sont en rien impliqués dans cette affaire, ils seront relâchés mais de là, à demander in extremis leur libération risque de faire jurisprudence et que désormais tout individu qui commet des actes répré-

hensibles pourrait recouvrer la liberté pour peu que la population se dresse sur ses pieds, une décision qui tout naturellement a laissé sur leur soit les familles des personnes détenues qui ont plutôt souhaité retrouver en liberté leurs proches interpellés et mis en détention.

La réunion qui a été ouverte par une prière de circonstance s'est également achevée dans la même ambiance avec au final un rafraichissement au domicile du Chef.

Au regard des informations don-

nées plus haut, il est surprenant que des individus pour des fins inavouées cherchent à distiller au sein de l'opinion des allégations du genre Natchaba et sa délégation ont été objet de railleries lors de leur tournée dans la ville de Mango. Ce qui n'est nullement pas vrai puisque, pour des gens qui ont été obligés de prendre la poudre d'escampette sous les menaces des populations comme cela est décrit sur les réseaux sociaux et repris par les certains médias, il ne devrait pas y avoir de prière de clô-

ture de la réunion, moins encore un rafraichissement.

Ce qu'il est important de retenir de cette mission c'est qu'elle a eu le mérite d'expliquer aux parents des victimes qu'il faudra mieux procéder à l'inhumation des corps en attendant que la justice se prononce sur le cas des détenus. Les discussions ont été franches et sincères et le souhait de tous, c'est que la raison prévale sur la passion et que la Préfecture de l'Oti retrouve sa sérénité d'antan.

Kpélaflia Biva

Poème de la semaine

LA SAINT VALENTIN

Je sais que tu ne le sais pas

Et que tu ne croiras pas

Mais je pense à toi.

Certes, mes actes te rejettent

Mais mon corps elle te désire

Peut-être tu me sens distant

Mais dans mon cœur t'es omniprésent

Certainement je suis différente de toi,

Mais je t'aime.

Malgré cette distance qui nous sépare

Moi, je me sens coller à toi

Bien que tu crois que cette relation, Est vouée à l'échec, moi j'espère,

Encore un avenir à deux

Contrairement à cet amour qui meurt

Une liberté naît.

L'eau peut tout emporter, sauf mon amour pour toi

Le feu peut tout brûler, sauf notre bonheur

Le vent peut tout emporter, sauf ma foi en toi

L'air peut souffler, sauf arrêter mon cœur



Ne désespère pas, j'ai besoin de toi, mon cœur

Ne me lâche pas, j'ai besoin de ta force

Ne me quitte pas, j'ai impatiemment besoin de toi

Ne te tais pas, ta voix est la veine de mon cœur

Reste pour moi et pour nous.

Abra Sika Martine, élève en Seconde S à ESSOR.

Faites promouvoir la littérature ! Tentez vos chances!

ENVOYEZ VOS POEMES AU 92 07 74 67.

FACEBOOK : kekeli togo.

E-mail keliouglas@yahoo.fr

Whatsapp : 90 17 46 84.

Congrès électif à la FTF :

Le CN₂ prône la transparence en optant pour un bulletin unique

Le Comité de normalisation, au cours d'une conférence de presse lundi a présenté le bulletin de vote qui sera dans le cadre du congrès électif à la fédération Togolaise de Football (FTF). Il s'agit d'un bulletin unique, sur lequel le positionnement des candidats a été établi à l'issue d'un tirage au sort.

Le comité de Normalisation prend toutes les dispositions pour finir en toute beauté la mission qui lui a été assignée. Pour l'élection de demain, les délégués devraient utiliser un bulletin qui d'après le tirage place le colonel Akpovy Kossi Gbézondé ("Nouvel élan") en position 1, suivi de Wona Kokouvi Germain ("ensemble



Foli-Bazi Katari, 2^e vice-pdt du Comité de normalisation

pour la reconstruction") en position 2 et Dobou Kwadzo Sédem ("la solution") en position 3.

" Pour que l'élection soit propre,

toute les étapes doivent obéir au principe de transparence, cela commence déjà par la présentation du bulletin (...)" a précisé Foli-Bazi Katari,

deuxième vice-président du Comité de normalisation 2. Avant d'inviter les candidats en lice à faire preuve de responsabilité et surtout de fair-play. Le plus important serait de présenter son programme, et éviter le dénigrement de son adversaire.

Pour le CN, il faut que les candidats s'empressent à la fin de l'élection et sortent la main dans la main, et ceci pour le bien du football.

Il souligner qu'en cas de deuxième tour, un autre tirage au sort sera effectué, toujours dans une dynamique de transparence.

Moudjib Falana

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ETAT

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR www.oir.tg

De l'influence des Pasteurs dans le choix des conjoints :

"Je ne peux pas comprendre comment on peut au nom de Dieu... vouloir m'imposer... un homme que je n'aime pas?"

L'une des conditions pour la célébration d'un mariage par toute autorité, qu'elle soit religieuse ou administrative, est le consentement des deux conjoints à l'acte d'union. Cet accord des deux partenaires doit être libre, conscient et sérieux, ce qui implique que le mariage ne doit pas être imposé ou forcé. Cependant dans certaines églises au Togo, les femmes le plus souvent, ne se voient pas accorder cette latitude de choisir leur conjoint. Cette tâche étant dévolue dans certains cas au Pasteur, qui va jusqu'à se permettre d'imposer, contre toute volonté, des conjoints aux fidèles. N'est-ce pas là une forme de mariage forcée des temps modernes ?



Un couple

visiblement dépassé par l'absurdité des propos du pasteur.

Ce cas n'en est qu'un isolé dans ce monde où les femmes sont réduites au silence quand il s'agit de choisir " librement " le conjoint pour qui elles ont des sentiments, et de décider sans contrainte de la personne avec qui elles comptent passer le reste de leur vie.

Dans une autre église, une jeune fille a été victime de harcèlement de son pasteur, qui l'a presque obligé à épouser un homme qui disait avoir eu la révélation " en rêve " qu'elle était la femme de sa vie. Son refus a fait d'elle le sujet de culte de plusieurs

dimanches, cultes au cours desquels le pasteur l'a accusé d'être possédé par des esprits qui altèrent son jugement.

" J'ai été obligé de quitter cette église parce que c'en était de trop. Je ne

peux pas comprendre comment on peut au nom de Dieu qui nous a donné à tous le libre arbitre, vouloir m'imposer de me marier avec un homme que je n'aime pas ", confie cette dernière.

Dans d'autres cas encore, c'est le pasteur lui-même qui dit avoir eu des révélations, selon lesquelles telle et telle personne devraient se marier. En cas de refus de l'un ou des deux conjoints, ils sont considérés comme désobéissants de la volonté de Dieu.

Que d'absurdités et de laisser-aller dans ces églises, dans lesquels aucun contrôle régalien sur le respect des droits de l'homme n'est fait.

Sinon, comment comprendre que

dans une église, le pasteur puisse refuser de célébrer un mariage à une de ses fidèles, sous prétexte que le prétendant en question n'est pas celui qu'il prévoyait pour la fille, ensuite que ce dernier aurait dû lui faire part de ses intentions avant d'aborder la fille, et que même si ce mariage aura lieu, ce sera sans sa bénédiction.

Ainsi, pour faire pression sur leurs fidèles, ces pasteurs font généralement recours à la bible, en leur lisant certains passages, allant même jusqu'à les effrayer de laisser passer l'unique chance de leur vie d'être heureux.

" Vous passez votre temps à dire " que la volonté de Dieu soit faite ", mais lorsque la volonté de Dieu se manifeste, vous la refusez. C'est ce qui fera que vous ratiez beaucoup de chances dans votre vie, des occasions uniques d'être heureux. Ne venez pas vous plaindre après ", menace un pasteur dont nous préférons taire le nom et la congrégation, envers ses fidèles.

Face à ses multiples pressions, les fidèles de ces églises deviennent parfois des hypocrites, et préfèrent cacher leurs relations amoureuses, et des informations sur leur vie privée, de peur de subir les foudres des pasteurs, et la colère de Dieu.

Toutes ces situations, rester cachées

et impunies, doivent interpeller en premier lieu les associations de lutte pour la promotion des droits humains, afin que, comme pour les cas de mariage forcés, des actions soient posées pour éradiquer ce fléau, et laisser ainsi la liberté aux conjoints de se choisir librement. Ces actions doivent se traduire en sensibilisation, et en mesures restrictives contre ces pasteurs qui " soit disant au nom de Dieu " imposent des choix à leurs fidèles.

Le gouvernement, pour sa part, devra renforcer le contrôle au niveau des églises, et veiller à ce que les droits humains soient respectés partout, sous peine de lourdes sanctions.

Tout compte fait, il convient à chaque fidèle d'église, de ne pas se laisser bernier par l'enseignement de fausses doctrines qui violent leurs droits fondamentaux. D'énormes conséquences sont liées aux mariages arrangés, et aux mariages forcés.

Il convient donc à chaque acteur de prendre conscience de ces conséquences pour offrir à tous ceux et celles qui ont fait le choix de se marier, un foyer heureux, paisible, dans lequel naîtront des enfants qui grandiront dans un cadre de vie sain, et pourront ainsi participer plus efficacement au développement de leur pays.

G/N

MÉTIER : Enseignant !

Cette profession est l'un des métiers les plus honorables. Cependant, tout le monde est convaincu que le métier d'enseignant est une fonction difficile qui n'est pas reconnue à sa juste valeur par une large partie de la société. La définition du métier d'enseignant pourrait donc se travailler autour des points suivants.

Enseigner c'est, bien sûr, transmettre des connaissances. C'est souvent l'unique aspect connu du métier. Mais, l'essentiel est alors non seulement la transmission didactique, mais le comment faire : on est passé de la transmission magistrale à la pédagogie différenciée puisque chaque élève, chaque futur citoyen est en droit de recevoir une formation (initiale ou continue). Enseigner, ce n'est donc pas uniquement transmettre mais, c'est aussi accompagner le jeune dans ses apprentissages.

Accompagner, c'est " prendre une personne avec soi de manière volontaire ". Cela signifie aller avec quelqu'un, sans autorité hiérarchique affirmée et sans contrainte. C'est l'aider, être avec, c'est " cheminer avec elle " selon Alexandre L'hotelier.

Enseigner, c'est aussi savoir organiser le travail dans la classe : car c'est organiser les activités, collectivement entre eux et avec le professeur en rapport avec des compétences mono ou pluri disciplinaires.

Enseigner, c'est évaluer, ceci n'est pas sans poser de multiples problèmes car, étymologiquement, éthiquement évaluer c'est donner de la valeur, c'est éclairer, alerter, encourager, motiver les élèves.



Un couple

En aucun cas, évaluer ne peut se réduire à sanctionner des erreurs, immoralement taxées de " fautes " : c'est-à-dire se laisser aller à bousculer, à crisper des élèves, à marquer de la nervosité, à déprimer certains au profit de quelques-uns, considérés

comme plus performants. Voilà une dimension du métier qui peut sembler aller de soi et qui en fait est extrêmement compliquée et déterminante dans la réussite des élèves. Piaget proposait de donner à chaque personne des chances de

réussir pour comprendre et pas seulement de comprendre pour réussir.

Enseigner, c'est travailler en équipe non seulement avec les collègues de sa discipline, mais aussi avec l'équipe pédagogique d'une classe, avec l'équipe de la vie scolaire, de direction... puisque l'enseignant exerce son métier au sein de l'établissement.

Tout ceci suppose des compétences spécifiques que la formation universitaire académique ne permet pas d'acquérir.

Enseigner, c'est aussi agir dans un environnement économique, culturel et social, avec au premier plan, les relations de confiance et de reconnaissance mutuelles avec les familles des élèves.

Kekeli

MODE : Le pagne " Angelina " inonde les villes d'Afrique

Aujourd'hui, il est l'un des symboles emblématiques de la féminité africaine, valorisant la beauté et la culture du continent noir. Il est présent à chaque occasion : dans la vie de tous les jours ou lors des événements exceptionnels " Angelina ", ce pagne qui abonde sur les marchés de nos jours ; que savons-nous sur ce pagne ?



Un produit de Visco, il a lui seul plusieurs noms : Dashiki, Adis Abeba, Angelina, Miriam Makeba etc..., et il fait partie des succès les plus durables. Créé dans les années 60, Angelina est encore à la page avec de nouveaux modèles mais gardant toujours son originalité.

Ce pagne sexy, élégant, raffiné et revêt d'une originalité continentale.

Les jeunes filles comme les garçons y trouvent satisfaction. " Les habits en pagne Angelina sont aussi remarquables. Même les occidentaux sont aussi fans. En plus d'être originaux parce que mettant en valeur la beauté africaine, la différence de prix pour la confection d'un habit en ce pagne et l'achat d'un élégant vêtement exporté est

inexistante.

Pour une admiratrice du pagne Angelina " c'est un vêtement unique et rare alors que ceux importés sont comme des maillots ".

Ce pagne qui se retrouve sur tous les continents est devenu ainsi un patrimoine qui donne une identité à l'Afrique de part le monde. Cela n'est qu'une façon d'affirmer l'identité culturelle du continent.

Il faut reconnaître que le pagne Angelina qu'on rencontre dans tous les coins de nos rues sur les enfants, jeunes, adultes, artistes, autorités etc... a encore de beaux jours devant lui malgré la durée de son existence. La seule chose qui reste à faire est de préserver sa valorisation.

Kekeli



JEU « DATA SAINT VALENTIN »

- ✓ Il est destiné aux abonnés utilisant les services Internet de TOGOCEL (jeunes branchés, commerçants, professionnels, etc.), désireux de renforcer les liens d'amitié à l'occasion de la Saint Valentin.
- ✓ Il est basé sur l'achat des forfaits data.

COMMENT Y PARTICIPER ?

Pour participer, tout abonné voulant s'inscrire doit envoyer par SMS au numéro court 993, son numéro de téléphone ou le numéro de téléphone sur lequel il utilise la connexion internet de TOGO CELLULAIRE. Une notification SMS est envoyée par TOGO CELLULAIRE au client pour lui confirmer sa participation au jeu.

Après la réception de la notification de la confirmation de votre participation au jeu, il vous suffira de multiplier tous les jours vos achats de forfaits internet de façon à mieux vous positionner.

1. Entrez dans le menu « message texte » ou SMS de votre téléphone mobile ;
2. Tapez votre numéro de téléphone :
Ex : Si votre numéro de téléphone est le 90 04 91 25, il faudra écrire dans votre SMS 90 04 91 25.
3. Envoyez le SMS ainsi composé au numéro court 993 ;
4. Vous recevrez un message vous confirmant votre participation au jeu.

COMMENT GAGNER ?

Les gagnants seront sélectionnés parmi ceux qui auront consommé le plus de forfaits internet.

LES LOTS À GAGNER

Billet d'avion Lomé-Abidjan-Lomé, des mois de connexion gratuite et divers lots.

GRANDE NUIT DE L'AMOUR & DE L'AMITIÉ

- Date : Dimanche 14 février 2016
- Lieu : Site de Togocel à côté de la Direction Générale de TOGO TELECOM à GTA
- Heure : A partir de 16h00



ENVOYEZ VOTRE NUMÉRO AU 993

COÛT DU SMS
~~100~~^{FCFA}
50^{FCFA}

ET GAGNEZ UN BILLET D'AVION LOMÉ-ABIDJAN-LOMÉ ET DIVERS LOTS



LE LEADER

Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC

L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Adidoadin, Pavée Prolongé, 2ème Carré après la Pharmacie Le Galieen
Tél: (00228) 22 32 85 95
Directeur de Publication:
Sama T. DJOBO
(00228) .90 03 17 74
.98 62 72 72

Rédaction:
Biva KPELAFIA,
Sam DJOBO,
Armand ATTISSO
Moudjib FALANA
Gaël N.
Kékéli (Stagiaire)
Kahf DJOBO (Stagiaire)

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie:
La Colombe
Tirage :
2.500 exemplaires